



## Compte Rendu de la réunion de bureau

du 21 avril 2020

### Ordre du jour:

1. Le prochain Conseil d'Administration. Sous quelle forme ?
2. La question des cotisations des adhérents.
3. La rémunération des intervenants.
4. La reprise éventuelle de nos activités et le maintien ou pas de la fête de la musique.
5. Questions diverses
  - Comment connaître les cas de détresse sociale.
  - Subventions CNDS.
  - Achat de masques ?

**Compte tenu du confinement obligatoire, la réunion a eu lieu en visioconférence, après une convocation décidée et envoyée le dimanche précédent.**

**Présents :** Annie-Claude RENAUDIN, Isabelle DECOURTY, Jean-Michel RADIGOIS, Cécile OLLIVIER MARCHAND, Marie-Claire COTARD GOURBIL, Françoise SIMON. Carole MORISSEAU invitée à se joindre au bureau.

**Excusés :** Denis MARSOLIER, Eva MARTIN.

La séance est ouverte à 14h30.

L'ordre du jour est élaboré par les participants. Il s'agit de renouer les liens pendant la période de confinement et de commencer à envisager la sortie de crise.

Nous sommes cependant bien conscients que nous allons devoir de toutes façons composer avec les directives de l'Etat, les consignes des fédérations ( La Ligue , l'UFOLEP, la FFCK), et les règles municipales.

### **1. Le prochain Conseil d'Administration. Sous quelle forme ?**

Le Conseil d'Administration suivant l'Assemblée Générale n'ayant pas pu avoir lieu le 17 mars, nous n'avons pas encore élu le nouveau bureau et n'avons pas revu la répartition des tâches.

La question est mise en débat : procédons-nous à un Conseil d'Administration en visio conférence ou bien attendons nous l'après confinement pour l'envisager.

C'est la deuxième solution qui est retenue. Notre activité étant des plus calmes, il n'y a aucune urgence. Nous attendrons la fin du confinement et verrons avec la mairie à partir de quand elle acceptera de rouvrir les salles municipales, notamment celle de la Tour, pour que nous puissions y tenir notre Conseil d'Administration dans de bonnes conditions.

### **2. La question des cotisations des adhérents privés d'une partie de l'année.**

Nous préférons envisager cette question maintenant bien qu'il soit trop tôt pour savoir si certaines activités pourront reprendre avant les vacances ou pas.

Pour l'instant aucun adhérent n'a laissé entendre qu'il souhaitait être dédommagé.

Par ailleurs certaines activités se poursuivent tant bien que mal à distance : anglais, dessin,

informatique, ( Yoga ??).

Le débat porte sur un remboursement éventuel puisque un trimestre risque d'être sans activité ou avec une activité réduite.

Nous tombons d'accord sur ces principes :

- Nous n'allons pas proposer un remboursement partiel sur la saison 2019-2020 mais plutôt faire un geste à la rentrée prochaine sur les cotisations des adhérents qui reprendront l'activité.
- Il ne sera pas proposé un dédommagement équivalent à un trimestre mais plutôt une "ristourne" dont le montant reste à déterminer.
- Parce que les sections n'ont pas les mêmes charges, et par conséquent des tarifs de cotisations très différents, il faudra voir au cas par cas.

### **3. La rémunération des intervenants.**

Conformément aux propositions faites par Cécile et aux échanges par mail qui ont suivi, dès la fin mars, nous avons déjà décidé de payer les rémunérations de mars sans changement.

Nous décidons de prolonger cette mesure pour tous les intervenants que nous rémunérons directement. D'ailleurs certains continuent à assurer leurs cours à distance.

Nous ne ferons pas de déclaration de chômage partiel car les sommes sont assez faibles et peuvent être supportées par l'Association.

C'est notre façon de participer, de façon à la fois humaine et civique, à la gestion de cette crise.

Concernant le personnel UFOLEP, nous ignorons si la Fédération nous facturera ou pas les prestations prévues et non assurées. Il serait logique que nous y participions, au moins partiellement.

### **4. La reprise éventuelle des nos activités et le maintien ou non de la fête de la musique.**

Nous sommes tributaires des consignes fédérales qui seront données d'ici le 11 mai mais certaines activités comme le Sport Santé Seniors semblent difficilement envisageables pour la fin de la saison. D'ailleurs, aurons-nous accès aux salles municipales ?

- Marie-Claire GOURBIL pose la question particulière de **l'activité Loisirs créatifs et solidarité**, en insistant sur le fait que le manque de liens sociaux pèsent beaucoup sur certains adhérents. L'espace Bois joli actuellement utilisé permettrait la distanciation nécessaire. L'activité pourrait être simplement proposée aux volontaires.

Réponse collégiale : nous sommes là encore tributaires de l'utilisation des salles et du parc de Caffino. Il est trop tôt pour le décider.

- **Question du jardin partagé** posée par Annie-Claude RENAUDIN. Le jardin est actuellement fermé à clé. Les jardiniers n'ont même pas la possibilité d'y récolter leurs légumes (radis, salades)

Réponse : Dans certaines communes, sous certaines conditions, les jardins de ce type ont déjà été rouverts. Peut-être faudrait-il demander à la mairie si elle pourrait réfléchir à ce problème. Isabelle propose de rédiger un courrier dans ce sens. Concernant l'accès aux salles, nous poserons la question le moment venu, pour le moment, c'est prématuré.

- **Et la fête de la musique prévue le 21 juin ?**

Le débat est ouvert mais nous tombons assez rapidement d'accord :

- Sous réserves d'un accord gouvernemental et municipal, elle pourrait avoir lieu sans trop de risques du fait de sa tenue en extérieur.
- Mais quid des bénévoles qui ont presque tous atteints un "certain" âge ?
- Quelles mesures mettre en place pour la restauration, le bar ?
- Les musiciens peuvent difficilement jouer avec un masque !
- Comment assurer ambiance et chaleur humaine en respectant les règles de distanciation ?
- Même si ces manifestations sont légalement autorisées, les organisateurs devront en porter la responsabilité.

Compte tenu de tous ces points, il nous semble difficile de pouvoir l'assurer dans de bonnes conditions et nous préférons décider de l'annuler pour cette année. C'est dommage car les groupes étaient prévus, les affiches prêtes, mais c'est sans doute la solution la plus raisonnable.

Annie-Claude RENAUDIN prévient les groupes, Françoise SIMON prévient les confectionneuses d'affiches.

La fête de l'école n'aura pas lieu non plus. Nous avons appris que l'APE envisageait une manifestation festive à la rentrée. Peut-être pourrions-nous nous joindre à eux.

## 5. Questions diverses.

- L'AL a relayé une recherche de logement d'urgence sur Château-Thébaud qui nous avait été transmise par Vanessa CHARTIER. Le partage dans notre réseau a permis de proposer des solutions à la jeune maman.

Nous nous demandons de quelle façon nous pourrions avoir connaissance d'autres situations d'urgence familiale ou sociale. Nous devons nous rendre à l'évidence : si la personne ne demande pas de l'aide, ou n'exprime pas sa détresse, par exemple en direction d'un autre parent, nous n'avons malheureusement aucun moyen d'en être informé. Par ailleurs, sur la commune, c'est le CCAS qui est le plus à même d'accompagner les personnes en difficulté.

*Ajout de Françoise : Mais peut-être pourrions nous (re) proposer "notre réseau" à Mme LEVEQUE, responsable du CCAS, dans les cas qui lui paraîtraient judicieux, en respectant l'anonymat des personnes.*

- **Les subventions CNDS.** C'est le moment de faire les demandes. La gestion ayant changé, nous allons devoir monter deux dossiers différents, l'un pour l'Amicale Laïque et l'UFOLEP, fédération affinitaire, l'autre pour l'Amicale Laïque et la FFCK.
- **Une proposition nous a été faite pour acheter des masques** tissus réalisés par une entreprise de la région.

Après discussion, nous rejetons l'idée que l'Amicale Laïque puisse en fabriquer elle-même pour ses adhérents (sinon à titre personnel et amical). Nous ne retenons pas non plus l'idée d'en acheter "à l'extérieur". Si nous en avons besoin, ce qui n'est pas certain dans l'état actuel de ce que nous savons, nous privilégierons les couturières locales.

L'ordre du jour étant épuisé, la visio-conférence est arrêtée à 16h.

*Compte-rendu rédigé F. Simon*

*Diffusé à l'ensemble des présents pour validation avant envoi au Conseil d'Administration.*